



Remboursement de la moitié de mon loyer????

Par **samounette27**, le **03/08/2010** à **21:24**

Bonjour,rrnrnvoilà ayant perdu mon emploi CDI j'ai demandé a mon agence un preavis de 1 mois selon la loi, en plus etant en dossier de surendettement...rnJe l'ai demandé au 15 mars, et ayant été accepté nous avons eu un état des lieux de sortie au 15 avril! cependant nous avons payé la totalité de notre loyer au 1er Avril cad 700 euros, a l'état des lieux la personne m'a demandé quand je voulais avoir le remboursement du ooyer je lui ai dis avec la caution!!rnsaut qu'aujourd'hui 3 mois plus tard il ne m'ont remboursé que la caution et ne veulent pas me rembourser la moitié du loyer????puis je les mettre en justice sachant que j'ai en ma possession la preuve du virement et l'état des lieux de sortie au 15??rnJe vous prie aidez moi , je suis perdue et j'ai besoin de cet argent!

Par **Marion2**, le **03/08/2010** à **21:57**

Bonsoir,rrnrnJ'espère que vous avez envoyé votre préavis en courrier recommandé AR et que vous ne l'avez pas donné oralement.rnrnSi un courrier AR a bien été envoyé, votre agence n'a pas à vous facturer le loyer après le 15 avril.rnrnContactez l'ADIL. C'est gratuit. Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.